

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation

27 mars 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 4 avril à 19 Heures 30

Le Conseil Municipal

Date d'Affichage

27 mars 2017

**légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire
sous la présidence de Mr Alain SEIGNEUR, Maire**

Nombre de Conseillers

En exercice 14
Présents 12
Votants 12

Etaient présents :

**MM Catherine BALANÇA, Florent BOISSEL, Pierre CLOTEAUX
Frédéric JULHES, Laurent LIEVAL, Véronique MANOUVRIER,
Alexandra PICHON, Evelyne ROQUES, Marie RODRIGUES,
Alain SEIGNEUR,**

Arrivée de Jean-Yves CARON à 19 h 40

Arrivée de Frédéric MONTÉGUT à 19 h 49

Absents : Florence TELLIER, Christian MULLER

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent LIEVAL a été élu secrétaire

APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2017 par les membres présents à l'exception de Mme Catherine BALANÇA qui n'ayant pas été présente lors du conseil du 21/02/2017 s'est abstenue.

Approbation du Compte de gestion 2016 du receveur municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles D234.-2, D2343-3, D2343-4, D2343-5 portant règlement définitif des comptes comparés entre le Compte Administratif de la commune et le Compte de Gestion du receveur municipal,

VU la délibération du 31 mars 2016 approuvant le Budget Primitif M 14 de l'exercice 2016,

OUI l'exposé du Maire informant le Conseil Municipal que les comptes comparés entre le Compte Administratif de la commune et le Compte de Gestion du receveur municipal présentent des valeurs identiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

CONSTATE les identités de valeurs entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

DIT que le Compte de Gestion du receveur sera joint au Compte Administratif comme pièce justificative et servira de règlement définitif des recettes et dépenses de l'exercice clos.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016.

Approbation du Compte Administratif 2016 de la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 29 mars 2016 approuvant le Budget Primitif M 14 de l'exercice 2016,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Frédéric JULHES

Le Maire ne participant pas au débat, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Frédéric JULHES,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,** Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications de Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	503 029,92 €	534 510,75 €
Investissement	147 145,75 €	179 022,62 €

Affectation des résultats du compte administratif pour l'exercice 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et R 241-13,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

Après avoir adopté, le Compte de Gestion 2016 de Monsieur le Trésorier,
Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **255 957,74 €** se décomposant ainsi : 31 480,83 € (exercice en cours) + 287 438,57 € (Résultat antérieur reporté)

DECIDE d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice en euros	
A/ Résultat de l'exercice	+ 31 480,83 €
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002 du Compte administratif	+ 255 957,74 €
C/ Résultat à affecter = A+ B (hors restes à réaliser)	+ 287 438,57 €
D/ solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 214 741,50 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	44 424 €
F/Besoin de financement R 1068	0 €
report en fonctionnement R002	+ 287 438,57 €

DIT que ce résultat sera repris au sein du Budget Primitif 2017 à la section de fonctionnement et d'investissement.

Fiscalité locale directe : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2,

CONSIDERANT le budget communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2017 et **DIT** que l'estimation des produits attendus (état 1259 des services fiscaux) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Taux de référence 2016	Taux Votés pour 2017	Bases Prévisionnelles	Produits Estimés
Taxe d'habitation	12,58 %	12,58 %	1 825 000 €	229 585 €
Taxe sur le foncier bâti	8,92 %	8,92 %	1 105 000 €	98 566 €
Taxe sur le foncier non bâti	42,88 %	42,88 %	38 200 €	16 380 €
Cotisation foncière des entreprises	18,41 %	18,41 %	48 000 €	8 837 €
TOTAL.....				353 368 €

PREND NOTE que la commune devra reverser 97 555 € au titre du Fonds de GIR (Garantie Individuelle de Ressources).

Monsieur le Maire précise que ce FNGIR représente 27,6 % des impôts locaux.

Il indique aussi que le versement définitif des impôts pour l'année 2016 n'a été que de 351 331 € au lieu de 356 923 €. Cette baisse est due en partie au dégrèvement de la taxe foncière sur les terres agricoles résultant des inondations de mai dernier.

Adoption du budget primitif de la commune année 2017

Le Maire indique que ce budget a été élaboré avec l'objectif d'économies pour répondre aux baisses de recettes et à l'accroissement des prélèvements de l'Etat dits de Solidarité.

L'ensemble des articles sont en baisse à l'exception :

- Des charges de personnel pour répondre à la hausse de la valeur du point de référence des rémunérations et à la promotion des agents
- De l'atténuation de produits, sommes prélevées par l'Etat sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise.

Madame Catherine BALANÇA pose plusieurs questions sur le budget.

Monsieur le Maire lui répond avec précision et lui indique que des réunions préparatoires ont lieu régulièrement et notamment pour ce débat budgétaire. Il l'invite à y venir afin de faire part de ses avis et ainsi participer plus à la vie communale.

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L243-2,

VU la délibération n° 2017-04-03 du 4 avril 2017 portant affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2016,

CONSIDERANT l'étude détaillée des documents présentés dans le cadre du budget primitif communal pour l'année 2017 et après s'être fait donné les explications pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
1 Abstention : Catherine BALANÇA

ARTICLE 1 : Le Budget Primitif est voté après lecture par chapitre et dans sa globalité comme suit en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement			
Dépenses en Euros		Recettes en Euros	
011 – charges à caractère général	235 250 €	002 – excédent antérieur reporté	287 438,57 €
012 – charges de personnel	153 500 €	013 Atténuation de charges	0 €
65 – autres charges de gestion courante	96 801 €	70- produits des services	7 566 €
014 atténuations de produits	125 000 €	73 – impôts et taxes	392 214 €
022 Dépenses imprévues	21 592 €	74 – dotations et participations	67 503 €
023 – Virement section Investissement	109 674 €	75 – Autres produits de gestion courante	1 700 €
66 charges financières	5 000 €	76 – Produits financiers	0 €
67 – Charges exceptionnelles	10 000 €	77 – produits exceptionnels	395,43 €
TOTAL	756 817 €	TOTAL	756 817 €

ARTICLE 2 : Le Budget Primitif est voté après lecture par chapitre et dans sa globalité comme suit en section d'investissement :

Section d'investissement			
Dépenses en Euros		Recettes en Euros	
16 emprunt	16 500 €		
20 – immobilisations incorporelles	47 500 €	001 solde d'exécution d'investissement reporté	170 317,50 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	109 674 €
21 – immobilisations corporelles	984 460 €	10 – dotations diverses et réserves	49 500,50 €
23 – immobilisations en cours	0 €	13 – subventions d'investissement	267 968 €
		16 - emprunt	451 000 €
TOTAL	1 048 460 €	TOTAL	1 048 460 €

ARTICLE 3 : Le budget primitif 2017 de la commune est globalement équilibré en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement :

- Dépenses 756 817 Euros
- Recettes 756 817 Euros

En section d'investissement :

- Dépenses 1 048 460 Euros
- Recettes 1 048 460 Euros

ARTICLE 4 : Arrête le tableau des effectifs du personnel comme annexé au budget primitif.

Liste des marchés publics – année 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics notamment son article 133,
VU l'arrêté du 27 mai 2004 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pris en application de l'article susnommé,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit prendre acte de la liste des marchés publics de travaux, de fournitures et de services passés pour l'année 2016,

CONSIDERANT que cette liste doit être publiée,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la liste des marchés publics conclus pour l'année 2016.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS AU TITRE DE L'ANNEE 2016

I Marchés de travaux

Tranche de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT :

OBJET	Attributaire	prix tranche ferme en € HT	Date du marché	Type de passation
Camion	CHAPELIER	36 700 €	30 mars 2016	MAPA
Total des marchés		36 700 €		

Tranche de 90 000€ à 5 185 999,99 € HT :

NEANT

Tranche de 5 186 000 € et plus HT :

NEANT

II/ Marchés de fournitures :

NEANT pour les 3 tranches (aucun marché de 25 000 € à 207 000 € et plus)

III/ Marchés de services :

NEANT pour les 3 tranches (aucun marché de 25 000 € à 207 000 € et plus)

Subventions Municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2017,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Madame Véronique MANOUVRIER qui ne prend pas part au vote, décide de voter la subvention suivante :

Foyer rural 3 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter la subvention suivante :

AAEC 6 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter la subvention suivante :

AAEC – TAP 6 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter la subvention suivante :

Mission locale 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter la subvention suivante :

Prévention routière 100 €

Les sommes seront imputées :

Art. 6574 15 300 €

Proposition de versement d'une subvention au CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2017,
Sur proposition de Monsieur le Maire, pour répondre aux besoins exprimés par le Conseil d'Administration du CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de voter la subvention suivante :

C.C.A.S	4 300 €
---------	----------------

La somme sera imputée à Art. 657362	4 300 €
--	---------

Fiscalisation SIAHVY 2017

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents,

De régler directement par voie fiscale la cotisation communale 2017 au SIAHVY
soit 8 275,05 €.

Fiscalisation SIVOM 2017

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents,

De régler directement par voie fiscale la cotisation communale 2017 au SIVOM
soit 36 842 €.

Autorisation d'entretenir ou de restaurer les tombes des morts pour la France et de solliciter des subventions à cet effet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la possibilité de demander une subvention pour l'entretien ou la restauration des tombes des morts pour la France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à restaurer et entretenir les tombes des Morts pour la France inhumés dans une sépulture individuelle au cimetière communal dans le cadre de la législation en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à demander une subvention auprès de l'association « Le Souvenir Français » pour l'entretien ou la restauration des tombes des Morts pour la France,

AUTORISE la Commune à adhérer à l'association « Le Souvenir Français ».

Autorisation de lancer la consultation pour l'aménagement du Parc de la Mairie – phase 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du 9 décembre 2014 et du 31 mars 2015 concernant le projet pour l'aménagement du parc de la mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la consultation pour l'aménagement du parc de la mairie, phase 1.

Les travaux se feront suivant les résultats des offres et selon les subventions obtenues.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- que les permanences pour les élections présidentielles sont toutes pourvues
- que la commune de Cernay souhaite dissoudre le SIVU pour le développement du sport en milieu rural ; il souhaite qu'une étude sur les conséquences de cette dissolution intervienne avant toute décision
- qu'une crèche Babilou ouvrira ses portes en septembre 2017 au domaine Saint-Paul à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- que la commune a été sollicitée pour un projet de création d'une maison d'assistant(s) maternel(le)s
- que le PLU est applicable depuis le 25 mars 2017 et que nous restons dans l'attente du retour du Préfet qui doit intervenir avant le 25 avril prochain
- que nous aurons probablement un recours de la part de la famille CROSNIER contre le PLU et qu'un courrier de son avocat nous demande différents documents sur le déroulement de la procédure, nous sommes en train de rassembler les pièces.
- qu'une plate-forme nationale France Mobile est mise en place afin de répertorier les problèmes de couverture de téléphonie mobile. Il confie à Monsieur Frédéric JULHES la préparation d'une analyse des défaillances de réception sur le territoire communal afin de répondre à cette enquête publique.

Madame Catherine BALANÇA demande la possibilité d'un éclairage au niveau de l'abri bus RD 906 (en face de la scierie).

Monsieur le Maire lui répond qu'une étude va être engagée.

Fin de la séance à 21 h 20

Le secrétaire de séance
Laurent LIEVAL



Le Maire,
Alain SEIGNEUR

